

Aux demandeurs de raccordements provisoires d'électricité et/ou d'eau et traçage des conduites souterraines

Date : date du timbre postal
N. Réf : SEY/DRD
V. Réf : -

Madame, Monsieur,

Vous vous intéressez à un raccordement provisoire à l'électricité et/ou à l'eau et nous vous en remercions.

En préambule, veuillez noter que si ce raccordement provisoire nécessite une intervention sur vos installations **privées** d'électricité et/ou d'eau, vous devez alors vous adresser à un concessionnaire qui effectuera les travaux sur vos installations.

Vous êtes priés de remplir le formulaire ci-joint en indiquant notamment le nom et l'adresse du bénéficiaire du ou des raccordement(s) provisoire(s). La facture des prestations de notre Service lui sera adressée. Dûment rempli et signé par le bénéficiaire, nous vous prions de retourner le formulaire :

- directement à Yverdon-les-Bains Energies pour les raccordements provisoires ne nécessitant pas l'intervention d'un concessionnaire;
- au concessionnaire que vous aurez désigné pour les raccordements provisoires nécessitant son intervention. Ce dernier nous communiquera alors les besoins en puissance (électricité) et en débit (eau), ainsi que l'emplacement exact devant recevoir le tableau électrique provisoire et/ou l'alimentation en eau provisoire.

Les prestations d'Yverdon-les-Bains Energies seront facturées forfaitairement selon les listes des prix publiées sur notre site internet (www.yverdon-energies.ch) ou disponibles au guichet de notre Service. Nous établirons un devis si la complexité des équipements demandés dépasse le cadre de nos forfaits. Si vos installations nécessitent un rejet dans les collecteurs d'eaux usées, un prix par mètre cube vous sera facturé.

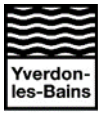
A toutes fins utiles, nous vous rappelons que l'usage des bornes hydrantes/incendie est interdit au public, car exclusivement réservé à l'intervention en cas de sinistre. Ce n'est qu'exceptionnellement que notre Service - et il est le seul habilité à cela - utilisera une borne hydrante pour la fourniture d'eau. Toute l'installation est à protéger du gel. Les points de raccordement provisoire sont fixes et positionnés selon les disponibilités du réseau (BH ou points de puisage)

Notre responsabilité s'arrête aux points de fourniture et vous devez prendre des dispositions afin d'éviter des dégradations, volontaires ou non, à nos équipements. Le cas échéant, les frais vous seraient facturés.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

YVERDON-LES-BAINS ÉNERGIES

N.B. : Seules les demandes de raccordement provisoire complètes et remises au minimum 15 jours ouvrables à l'avance sont prises en considération. Voir conditions particulières des raccordements en basse tension



Énergies

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains



European energy award

FOR-R30-01 – Demande de raccordement d'énergies provisoire et traçage des conduites souterraines

Version 1.0 du 02.12.2024 - Auteur : MLE – Publication internet : oui non

Seules les demandes complètes et remises au minimum 15 jours ouvrables à l'avance sont prises en considération. Voir conditions particulières des raccordements en basse tension

ELECTRICITE - EAU

Manifestation

Chantier

Raccordement(s) provisoire(s) demandé(s) :

Electricité, selon détails au verso

Eau, raccordement

Lieu d'installation :

Votre installateur/concessionnaire :

Tél. :

Le raccordement est désiré du : au :

Nom du bénéficiaire/débiteur : Prénom :

Rue et N° : NPA / Localité :

Tél. :

Lieu et date : Signature :

Par ma signature, j'accepte :

- les conditions selon lettre ci-jointe,
- les conditions décrites ci-dessous et au verso,
- les dispositions du règlement communal de distribution d'eau,
- les conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique.

Les raccordements aux réseaux et/ou à une borne hydrante/incendie sont réalisés exclusivement par le personnel d'Yverdon-les-Bains Energies. Si le raccordement est demandé en période froide, il vous faut prévoir un dispositif de protection contre le gel de la borne hydrante et du compteur



Énergies

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains



EAU

Les conditions de vente et prix de l'énergie en vigueur sont disponibles sur www.yverdon-energies.ch ou sur demande.

Forfait pour 1 mois :

CHF 130.- pour une conduite de 1"

CHF 200.- pour une conduite de 2"

CHF 340.- pour une conduite de 3"

Pour chaque mois supplémentaire :

CHF 40.- pour une conduite de 1"

CHF 90.- pour une conduite de 2"

CHF 190.- pour une conduite de 3"

Rejet dans les collecteurs d'eaux usées requis : OUI NON

Déplacement de l'alimentation durant la manifestation : CHF 50.-

Le raccordement provisoire comprend un compteur avec dispositif de sureté.
Tous travaux et matériels supplémentaires seront facturés en régie.

A compléter par le SEY

Installé le : Par : Enlevé le : Par :

Durée utilisation : mois

Compteur N° : Compteur N° : Compteur N° :

Index début : Index début : Index début :

Index fin : Index fin : Index fin :

Consommation : Consommation : Consommation :

TVA N° CHE-108.954.292 - En sus des prix indiqués.

ELECTRICITE

Sécurité :

- seuls le matériel et les équipements conformes aux prescriptions sont admis. Un avis d'installation ainsi qu'un rapport OIBT doit être fourni pour toutes les alimentations provisoires;
- l'installation doit être effectuée exclusivement par un installateur/concessionnaire qui veillera à équilibrer les charges sur les 3 phases;
- pour tous les câbles traversant la chaussée, appliquer la norme VSS 640201 (gabarit fixe de 4.5 m de haut).

Les conditions de vente et prix de l'énergie en vigueur sont disponibles sur www.yverdon-energies.ch ou sur demande.

Alimentations provisoires pour chantiers

Prix et conditions

- Petit chantier de moins de 80 A
Mise à disposition d'un coffret raccordé au réseau, avec compteur

- CHF 400.-- (majoration au prix du travail en régie, 1 h au minimum, en cas de plusieurs interventions SEY sur le même chantier)
- L'énergie est facturée au tarif "BT simple"
- L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé

- Grand chantier de plus de 80 A
Mise à disposition d'un coffret raccordé au réseau, avec compteur.

- CHF 600.-- (majoration au prix du travail en régie, 1 h au minimum, en cas de plusieurs interventions SEY sur le même chantier)
- L'énergie est facturée au tarif "BT simple"
- L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé

















Fusibles :

Alimentations provisoires pour manifestations et commerçants

a) Alimentation marchés et stands sur sites équipés

- Marché pl. Pestalozzi et pl. Auguste Fallet, alimentation sur prise Compris dans la location du m² encaissé par CPO

b) Raccordement à proximité d'un point d'alimentation électrique existant avec tableau de prise :

Descriptif	T 13 à 3 pôles 230 V / 10 A	T 23 à 3 pôles 230 V / 16 A	T 15 à 5 pôles 400 V / 10 A	T 25 à 5 pôles 400 V / 16 A	CEE 16 à 5 pôles 400 V / 16 A	CEE 32 à 5 pôles 400 V / 32 A	CEE 63 à 5 pôles 400 V / 63 A	CEE 125 à 5 pôles 400 V / 125 A
Prise								
Fiche								
Forfait 1 jour	CHF 100.--	CHF 100.--	CHF 150.--	CHF 150.--	CHF 150.--			
> 1 jour	CHF 100.-- + nbre kWh	CHF 100.-- + nbre kWh	CHF 150.-- + nbre kWh	CHF 150.-- + nbre kWh	CHF 150.-- + nbre kWh	CHF 200.-- + nbre kWh	CHF 200.-- + nbre kWh	CHF 200.-- + nbre kWh
Nombre								

- Raccordement avec pose d'un tableau de prise annexe sur une prise existante de CEE32A à CEE125A • CHF 300.--
- L'énergie est facturée au tarif "BT simple"
 - L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé

C) Raccordements spéciaux (raccordements multiples, puissances élevées, hors zone d'alimentation existantes)

- Toute puissance Devis sur demande

TVA N° CHE-108.954.292 - En sus des prix indiqués.



Énergies

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains



FIBRE OPTIQUE (bâtiments communaux)

Service informatique avisé Oui Non

Type de service : Réseau communal Caméra Réseau cantonal HEIG VOE

TRAÇAGE DES CONDUITES SOUTERRAINES

Type d'installation projeté :

Cantine Buvette Clôture provisoire Armature ou échafaudage

Autre, préciser :

Type d'ancrage au sol :

Fiches, pieux, clous Poids, fonte ou béton Pas d'ancrage

Pour les fiches, pieux ou clous d'ancrage, indiquer la profondeur de pénétration cm

Les interventions de traçage sont gratuites.

Décision du Bureau technique :

Pas d'intervention Vérification sur place avant installation Traçage des conduites

Traçage ou vérification effectuée le : Par :

Visa du Chef BT :

TVA N° CHE-108.954.292 - En sus des prix indiqués

Cette demande peut être transmise par courrier ou par e-mail à l'adresse suivante se@yvb.ch.

Vous pouvez consulter les taxes de raccordement et finances d'équipement sous www.yverdon-energies.ch.